

## SEANCE DU 13 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit janvier deux mil vingt et un.

**Étaient présents** : M. COTIER Stéphane, M. EPAUD Arcadius, Mme GUILLET Stéphanie, Mme VIGIER Adeline, M. BELIN David, M. LE GOFF Alain, M. QUEQUET Dominique, , M. PRINS Christoffel, M. SMOOS Georges, Mme TIJOUX Anita, Mme Nathalie MONTAUBIN, Mme MARTINET Elisabeth

**Absents** : M. VOLOSCAK Anthony, M. Ludwig MARX, Mme ILLIGOT Chantal.

Mme VIGIER Adeline est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- Règlement du marché
- Délégation à la CARA, délégation communale
- Création d'une brigade de l'urbanisme
- Conventions
- Questions diverses

### REGLEMENT DU MARCHÉ

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été décidé de relancer le marché alimentaire.

Celui-ci est prévu les dimanches matin à la Place Bel Air.

Le tarif pour un emplacement :

- Commerçants abonnés 2021 = 0 € avec une présence obligatoire de 40 dimanches
- Commerçants passagers = 1.00 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le règlement du marché et habilite le Maire à signer tous documents.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le tarif pour les abonnés 2021 et par 2 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour, le Conseil Municipal accepte le tarif pour les passagers.

### DELEGATIONS COMMISSIONS A LA CARA

Suite à l'abandon des délégations précédemment attribuées à M. Ludwig MARX, plusieurs commissions sont modifiées.

Commission « Schéma de Cohérence Territoriale »

Déléguée suppléante : Mme Stéphanie GUILLET

Commission « Développement durable –Energies »

Déléguée suppléante : Mme Anita TIJOUX

Commission « Culture et patrimoine »

Déléguée titulaire : Adeline VIGIER

Déléguée suppléante : Elisabeth MARTINET

### COMMISSION LOCALE DE L'EAU du SAGE ESTUAIRE GIRONDE

Est nommé : Stéphane COTIER en tant que représentant de la commune.

### CREATION D'UNE RUE

Après discussion, le Conseil Municipal décide de nommer la rue nouvellement créée (longueur 83.50 ml), qui part de la Rue de la Charmille vers la Rue des Moulins, (parcelles AB 751-868-867-863-864-861-860) « **Rue des Julias** ».

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En consultation avec les services du Trésor Public, le Maire expose au Conseil Municipal que l'adjoint technique (camping) qui bénéficiait d'une durée hebdomadaire de 28 h, a effectué beaucoup d'heures supplémentaires en 2020. Le Maire propose une durée hebdomadaire de 35 h.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

EMPLOIS	NOMBRE	Durée hebdomadaire
Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe	1	35 h
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	20 h 30
Agent spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	35 h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (é maternelle)	1	35 h
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (cantine)	1	35 h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Com-école)	1	35 h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Com-école)	1	35 h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (commune)	1	35 h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (commune)	1	35 h
Adjoint technique territorial principal 1ère classe (commune)	1	35 h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (port)	1	35 h
Adjoint technique (camping)	1	35 h

## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON DE PLANTATION 2020-2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte la convention ci-jointe et habilite le Maire à signer la dite convention.



### PLANTATION D'ARBRES

### "REDUCTION DE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU TPC 2020"

### CONVENTION DE PARTENARIAT

### POUR LA SAISON DE PLANTATION 2020-2021

Entre d'une part:

#### **Poitou-Charentes Animation**

Association organisatrice du Tour cycliste international du Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine.

Domicilié :

3, rue de l'Ancienne Poste

86360 Chasseneuil du Poitou

et ci-après désigné par **PCA**

Représenté par Alain CLOUET, son président

Et d'autre part :

La commune de MORTAGNE SUR GIRONDE

Représentée par Stéphane COTIER

Est convenu ce qui suit :

#### **1) Objet de la présente convention**

PCA souhaite soutenir la plantation d'arbres afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de sa course : le Tour cycliste international du Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine. Pour ce faire,

PCA propose à la commune la mise à disposition de plants qu'elle installera sur ses terrains. La présente convention fixe les engagements des 2 parties pour ce partenariat.

## 2) Modalités du partenariat

### 2.1) Participation de PCA

PCA finance directement la fourniture des plants et l'accompagnement auprès de la commune. Afin de ne pas alourdir l'empreinte écologique du projet, les échanges entre la commune et PCA se feront en priorité par mail et téléphone.

PCA se déplacera sur site, pour l'animation de la plantation.

### 2.2) Participation de la commune

Après l'accord de principe de la commune obtenu par PCA :

La commune sera contactée par PCA pour formaliser le projet

1- bouquet d'espèces proposé

- 12 arbres en racines nues, de 1,50m environ, réparties de la façon suivante :
  - 3 Charmes communs
  - 3 Erables champêtres
  - 3 Hêtres
  - 3 Amélanchiers

2- La commune propose un emplacement sur ses propriétés et fournit le plan cadastral, la photographie aérienne et 3 photos du site de plantation à PCA.

3- La commune valide la proposition des plants ainsi que l'itinéraire technique de plantation.

4- Les plants seront fournis par PCA, le mode de livraison à empreinte écologique la plus réduite sera privilégié.

5- La commune réalisera l'ensemble des travaux (préparation du sol, piquetage des plantations, plantation et paillage des plantations) tels que préconisés par PCA.

Une plantation avec les scolaires sera organisée avec une seule classe de l'école primaire de la commune.

6- La commune prendra en compte l'objectif de PCA de regrouper sur une même journée les 2 plantations d'un même département et communiquera **impérativement** la date de plantation à PCA afin de permettre à ses représentants d'y participer.

7- La commune mettra à disposition un ou plusieurs employés municipaux pendant la séance de plantation.

8- La commune mettra en place le suivi de la plantation (arrosage si nécessaire en période estivale, désherbage et rechargement du paillage si nécessaire...).

Fait à MORTAGNE SUR GIRONDE,

Le

La commune de

PCA

Représentée par M. Stéphane COTIER

Représentée par M. Alain CLOUET, Président